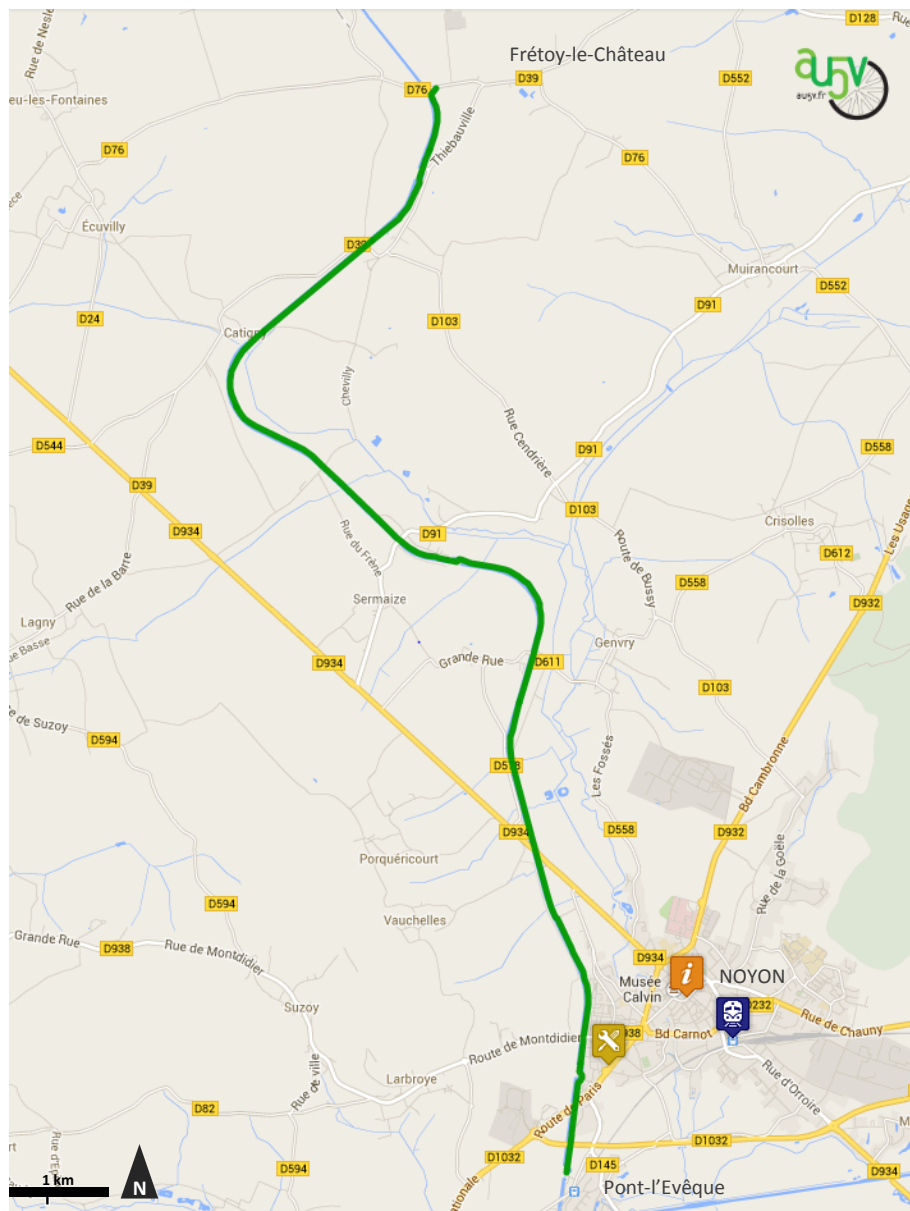




Légende :

 Voie verte en enrobé lisse

 gare ferroviaire

 vélociste

 office de tourisme

Source : tracé réalisé par l'AUSV dans Google Map Maker, données cartographiques ©Google

Type de la voie : Voie Verte

Nature de la voie : Chemin de halage

Revêtement : Enrobé lisse

Maître d'ouvrage : CG60

Département, Région : Oise (Picardie)

Villes traversées (ou très proches) : Frétoy-le-Château, Campagne, Catigny, Sermaize, Beaurains-les-Noyons, Noyon, Pont-l'Evêque,

Activités possibles : course à pied, fauteuil roulant, marche, roller-skating, vélo de course ou route, vélo tout chemin VTC, vélo tout terrain VTT

Résumé / Descriptif :

Cette voie verte, bien aménagée, permet une agréable balade dans un vallon verdoyant du Pays Noyonnais. Elle emprunte le chemin de halage du Canal du Nord entre un point proche de sa sortie du souterrain, sur la commune de Frétoy-le-Château, et son confluent avec le canal latéral à l'Oise, près de Noyon.

Lien vers le descriptif complet :

http://www.af3v.org/spip.php?page=rubrique&id_rubrique=9&voie=406

QUALITÉ

Pente : moins de 2% + raidillons

Largeur en site propre : moins de 2,5 m

SÉCURITÉ

Barrière - Contrôle d'accès : absence

SIGNALISATION

Nature et qualité : jalonnement, directionnelle, distances, police (contradictoire)

Accès personnes à mobilité réduite : oui

AGRÉMENT : absence

Commentaires:

VV sur chemin de halage.

Panneaux Dv de rabattement vers la VV depuis la D76.

Panneau de danger type A20 (déboché sur un quai ou une berge présentant un certain danger)

Largeur de berme = 0,90m.

Présence de garde-corps sous les ponts de la RD 39 et de la CV09 (rue des Genêts).

Barrières au niveau de la première écluse.

Contradiction: panneau d'interdiction "sauf service".

Légers raidillons en entrée de VV + au niveau de l'écluse.



Section B : pont de la D91 – écluse n°17 // PK 6,6



Source : tracé réalisé par l'AU5V dans Google Map Maker, données cartographiques ©Google

QUALITÉ

Revêtement : lisse (compatible rollers)

Pente : moins de 2% + raidillons

Largeur en site propre : entre 2,5 m et 3,5m

SÉCURITÉ

Barrière - Contrôle d'accès : absence

SIGNALISATION

Nature et qualité : jalonnement, directionnelle, distances, police (contradictoire)

Accès personnes à mobilité réduite : oui

AGRÉMENT : absence

Commentaires:

VV sur chemin de halage.

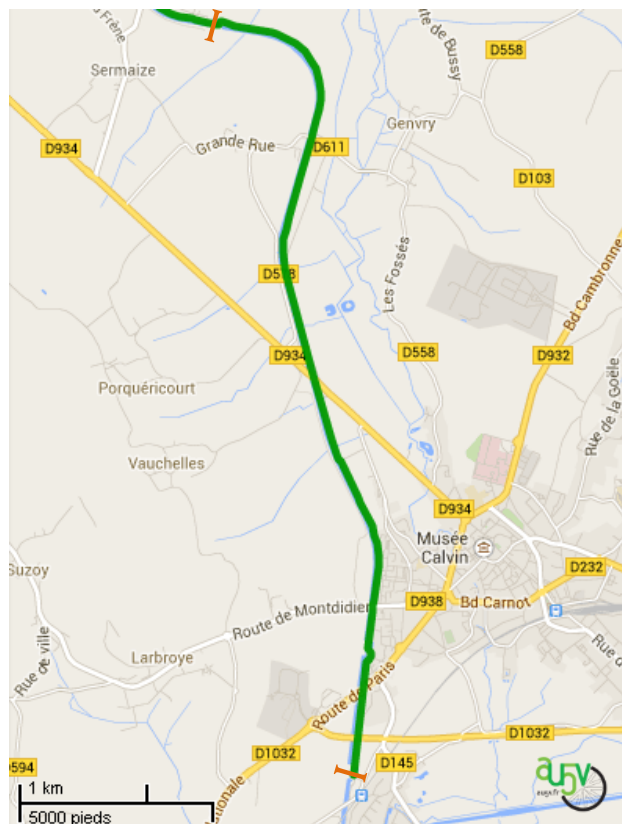
Panneaux d'interdiction "interdit au public" au niveau de l'écluse 17.

Garde-corps sous le pont de la D91 et au niveau de l'intersection.

Panneaux de jalonnement non conformes.



Section C : écluse n°17 – écluse n°19 // PK 13,3



Source : tracé réalisé par l'AUSV dans Google Map Maker, données cartographiques ©Google

QUALITÉ

Revêtement : lisse (compatible rollers)

Pente : moins de 2% + raidillons

Largeur en site propre : moins de 2,5 m

SÉCURITÉ

Barrière - Contrôle d'accès : absence

SIGNALISATION

Nature et qualité : jalonnement, directionnelle, distances, police (contradictoire)

Accès personnes à mobilité réduite : oui

AGRÉMENT

informations touristiques (nombre : 1)

Commentaires :

VV sur chemin de halage.

Largeur de la berme variable: entre 1,60 et 0,80 m.

Garde-corps sous le pont de la D 611. Garde-corps sous le pont D934: dégradé et discontinu.

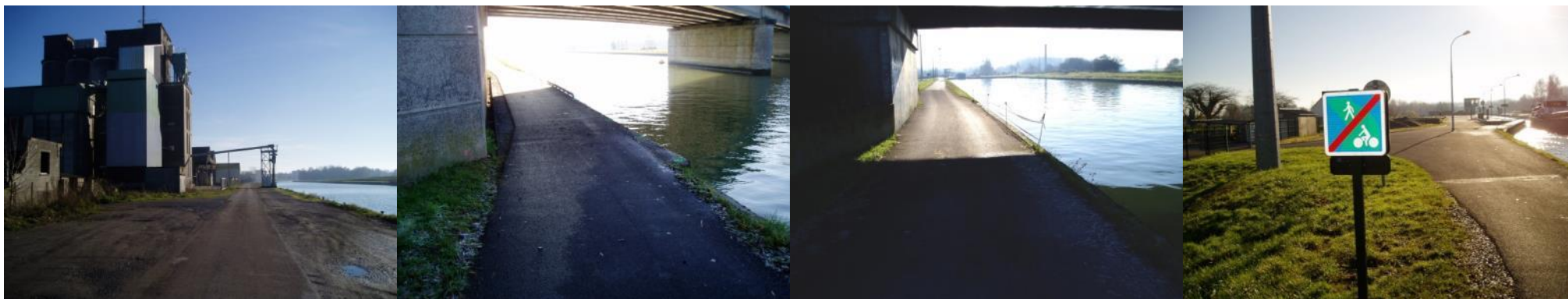
Panneaux d'interdiction "sauf service", "interdit au public".

Pas de garde-corps sous le pont D998, sous le pont de la D1032 et le pont de la D145 mais emplacements prévus.

Panneau d'information Noyon: identifiant EV3 qui n'a pas lieu d'être sur le panneau.

Arrivée à Pont-l'Évêque : continuité non assurée vers l'EV3 / Trans'Oise (Sempigny-Applilly)





PRECONISATIONS GENERALES :

Qualité :

Raidillons : Accessibilité PMR à revoir aux niveaux des écluses (pente > 4% sans palier)

Sécurité :

Installer des garde-corps sous les ponts de la D998, de la D1032 et de la D145.

Signalisation :

Homogénéiser la signalisation directionnelle par l'utilisation de panneau Dv intégrant l'identifiant de la Trans'Oise.

Retirer les panneaux d'interdiction d'accès au chemin de halage de type B0 ou B19. Si la nécessité en est ressentie, apposer des panneaux d'interdiction d'accès aux véhicules motorisés B7b.

Installer un panneau RIS en entrée de chemin de halage.

Signaler la direction de la gare de Noyon.

Baliser le parcours depuis la fin de la voie verte vers le début de la voie verte Sempigny-Appilly : passage le long de la D64/Rue du Mont Renaud ; passage sous la voie ferrée vers la rue du Confluent, rue du Confluent, Quai des Bateliers.

Agrément :

Installer des bancs le long du parcours.

Installer au moins une aire de pique-nique.

Prévoir points d'eau et toilettes.